



La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2017-2018 – N° 2 – décembre 2017 - février 2018
Gent X – P 801284





Après l'ordre, place à la réflexion.



Wolters Kluwer

Bienvenue dans votre bureau privé sur Jura.

Pour un avocat ou un conseiller juridique, pas question de perdre des informations ou de confondre des dossiers ! C'est pourquoi Jura vous offre un « bureau » rien qu'à vous. Il s'agit d'un dossier où enregistrer clairement vos documents favoris par client ou par dossier. Vos documents sont parfaitement protégés et en sécurité. Les hyperliens associés à vos documents favoris sont une aide précieuse pour retourner lire la version la plus récente. Maintenant que tout est bien rangé, vous pouvez phosphorer !

En savoir plus sur Jura ? Surfez sur wkbe.be/jura-fr

jura@wolterskluwer.com ■ 015 78 76 00



- | | | | | | |
|----------|--|--------------|--|-----------|-----------------------|
| 5 | Editorial | 11 | Gastronomie | 24 | Midis de la formation |
| 6 | Compte-rendu PLA :
la Calabre de
Me Daniela Coco | 12-16 | Instantanés -
La Commission | 25 | Colloque |
| 7 | Compte-rendu PLA :
comment (re)lire
les classiques ? | 17-18 | Rentrée solennelle | 26 | Humeur |
| 8 | Carnets de voyage :
Rotterdam | 19-21 | Rencontre : Karine
Lalieux et le street art | 27 | Calendrier en bref |
| | | 22-23 | Save the date | | |

Graphisme, lay-out, coordination et
corrections: Wolters Kluwer
Wolters Kluwer



Une solution riche en fonctionnalités et un service professionnel !



QUI NE S'EST PAS RETROUVÉ FACE À UNE FACTURE DIFFICILE À ÉTABLIR ?

Ne rien oublier : provisions, débours, ... Pas toujours facile !



LA SOLUTION

La **valorisation** permet l'adaptation de vos factures. Vous avez reçu des provisions, payé des débours ? Pas de soucis, la valorisation permet de les intégrer à vos prestations tout en appliquant le bon taux de TVA !



VOTRE GAIN

Une facturation assistée performante, fidèle et plus rapide. Une gestion efficace et plus sereine.

N'hésitez-pas à nous contacter pour plus d'informations !

www.forlex.be - Téléphone : + 32(0)2 888 76 53 - Email : info@forlex.be

Chers confrères,

Chers amis,

L'hiver est une belle saison. L'hiver, ce sont ces soirées passées au calme, au coin du feu, avec un bon livre ou devant la télé, emballé dans une couverture avec celui ou celle qu'on aime. L'hiver, ce sont ces quarante repas de fête qui nous attendent, entre famille et amis, à boire du bon vin en refaisant le monde. L'hiver, c'est une période où tout se calme ; où, à l'image de la nature, le quotidien se pare d'une plaisante inertie, pour notre bonheur à tous.

J'aime l'hiver.

Mais cet hiver ne sera pas comme les autres.

Cet hiver fera la part belle à l'éloquence.

Dès le 8 décembre, vos rires résonneront dans le palais de justice où nous renouerons avec la conférence Berryer et le 14 décembre, l'un des plus brillants de nos confrères parisiens, Bertrand Périer, viendra nous parler d'éloquence à l'occasion de la sortie de son dernier livre *La parole est un sport de combat*.

Après les fêtes, le clou de l'hiver sera le 19 janvier, en la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel, lorsque Maître Sarah Ben Messaoud prononcera son discours. Avec *Ceci n'est pas un conte*, nul doute qu'elle entrera dans la légende des meilleurs parmi les orateurs de rentrée. Nous aurons ensuite le plaisir de vous accueillir à la Wild Gallery pour le Gala de rentrée où, chose promise, chose due, la gestion du vestiaire sera assurée par des professionnels et où nous vous réservons une surprise que les amateurs de la Revue apprécieront sans aucun doute !

Et ce n'est pas tout, il y aura du sport, il y aura de la culture, il y aura (beaucoup) de formations, mais avant de vous laisser plonger dans la suite de l'excellent périodique que vous a encore une fois concocté Maître Yurt, laissez-moi vous souhaiter à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une année 2018 remplie du même bonheur que j'ai à vous côtoyer cette année, activité après activité.

Votre bien amicalement dévoué,

François Viseur
Président



ME DANIELA COCO, VERSION CALABRAISE



par
Vincent Defraiteur

Si Me Daniela Coco a souvent arpenté les planches pour nous faire rire, chanter et danser, c'est dans un autre style que nous la retrouvons le mardi 19 septembre dans la chaleur automnale du vestiaire des avocats.

Comme son nom le laisse supposer, Me Coco a des racines italiennes, lesquelles s'emmêlent à des racines luxembourgeoises pour aboutir à ce résultat détonnant.

C'est avec passion que Me Coco voulait nous parler ce soir-là de sa Calabre adorée, qu'elle adore toutefois, confie-t-elle, *sans être aveugle*. Car on ne peut aborder la *Reggio di Calabria* sans évoquer la *'Ndrangheta*, la mafia qui l'imprègne.

C'est une mafia familiale qui s'est développée en Calabre, à la différence des trois autres mafias qui gangrènent la belle Italie, une mafia qui s'est enrichie des années 60 au début des années 90 par les enlèvements : des dizaines d'enlèvements durant trois décennies dont un des plus fameux fut celui de John Paul Getty III, petit-fils de magnat du pétrole en 1973, et dont l'histoire rocambolesque sera bientôt projetée sur les écrans sous la direction de Ridley Scott.

Le gouvernement a tardé à réagir mais finalement, par une politique ferme à l'égard des ravisseurs, par les saisies des patrimoines des corrupteurs et même par la dissolution des administrations locales infestées (plus de 200 !), l'Etat semble avoir repris le dessus et la *saison des enlèvements* a pris fin.

La *'Ndrangheta* n'a pas pour autant disparu, loin de là. Elle se tourne à présent davantage vers les marchés publics de travaux lourds pour blanchir sa fortune (son immense fortune !). On parle de 400 km d'autoroute qu'il fallut 15 ans pour construire, ou encore du pont reliant la Sicile au continent annoncé depuis fort longtemps. La mafia continue d'infester les milieux du pouvoir, qu'il s'agisse de la politique, des magistrats, de la police. Comme ailleurs en Italie, la franc-maçonnerie est tout aussi gangrenée : la liste des membres a même fait l'objet d'une saisie au siège du Grand Orient.

Me Coco nous parle avec le cœur et récite à tour de bras les noms et les lieux avec son bel accent italien, langue qu'elle maîtrise.

Avec certes quelques traits d'humour, Me Coco fait part de son véritable dégoût pour ce poison calabrais et déplore la relative indifférence et le silence médiatique dans lesquels ces guerres de clans, meurtres en chaîne et corruption massive évoluent. Tout cela au cœur de l'Europe, faut-il le rappeler, et à nos portes. D'autant que la mafia calabraise a des ramifications mondiales, jusqu'à notre petite Belgique où des arrestations ont déjà eu lieu. Cet écoeurément suscite, en contrepartie, de l'admiration sincère chez Me Coco pour les juges et les avocats qui

osent lutter et dénoncer ce système pourri jusqu'à l'os, comme pour les petites gens qui font face aux menaces au péril de leur vie.

Sur la plage, Me Coco câline sa Calabre : celle des paysages, de la mer et des falaises, des villages perdus dans les forêts, celle aussi de ses souvenirs d'enfance (dont sa charmante grand-mère borgne qu'on aurait voulu rencontrer) qui expliquent certainement son attachement sincère à cette région peu connue.



COMMENT (RE)LIRE LES CLASSIQUES ?



par
Olivier Collon

Au Palais littéraire et artistique qui a tenu ses audiences dans le vestiaire des avocats, le mardi 24 octobre, jour du conseil de l'Ordre, une assistance, claire-mée mais étoffée par le bâtonnier et quelques membres du conseil, s'était constituée pour entendre « Comment (re)lire les classiques? » La révélation de l'orateur ne fut pas longue à attendre : Marc Snoeck, ancien secrétaire de l'Ordre, « rescapé vintage de la Belle Epoque », ou réincarnation du mousquetaire Aramis, aimablement présenté par Me Cavit Yurt, porteur, pour l'occasion, d'un nœud papillon qui ne lui est pas habituel.

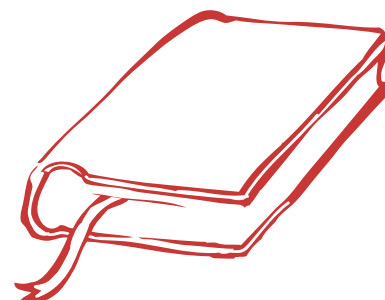
Me Snoeck est resté là où il était, assis dans un de ces fauteuils de prélat qui meublent la partie du vestiaire dont les fenêtres donnent sur les Marolles. Il avait entassé sur une table les livres qu'il avait extraits, nous dit-il, de son « grenier ». En premiers, l'un ou l'autre exemplaires de « Lagarde et Michard », cette collection consacrée aux grands auteurs français du programme, classés par siècles. Il nous a embarqués, vite fait, dans l'illusion narrative de son personnage : lui, jeune de « treize, quatorze ans », confronté au



choix d'abord, à l'étude ensuite, d'un texte approprié pour la récitation du lendemain, puisqu'on était en un triste après-midi de dimanche d'automne. Dans mon coin, l'écoutant, je me suis mis à penser à Luchini. Dans l'inspiration, le sujet, pas pour la manière. Le sujet : la subversion dans le *Polyeucte* de Corneille ! L'inspiration : le recours aux mots savants, dont l'« acrostiche » qui a vite cédé le pas aux contrepétories.

J'allais me lasser quand j'ai découvert, garde baissée, une connaissance littéraire approfondie et variée : celle du Gérard de Nerval des *Chimères*, celle du Collodi de *Pinocchio*, du Céline du *Voyage au bout de la nuit*. J'ai assisté alors, d'abord sceptique, puis tranquillement confondu, au miracle du petit comité, impossible ou en tout cas plus difficile devant une salle comble : sur le ton de la conversation, la conférence ou la causerie, qui se transforme en dialogues, qui bouscule les repères, fait se rencontrer le Chat de Geluck et la Béatrice de Dante (lequel n'a rien dit, jamais, de ses intentions, il n'y avait ni presse, ni télé de son temps), ose les confidences atypiques, telles la découverte du *Nom de la Rose* d'Umberto Eco, grâce - oui, grâce ! - au film de Jean-Jacques Annaud.

Me Snoeck aime lire debout. Peut-être aurait-il dû, selon certains critiques, juste parler debout. Je ne trouve pas. J'ai retenu sa devise, in fine : « liberté, jovialité, beauté ». J'y ajouterais les trois lettres de l'acronyme PLA qui commencent le mot plaisir. Oui, ce PLA m'a plu. Et, selon l'orateur, « le reste n'est que foutaises ! ».



WEEK-END DE DÉTENTE À ROTTERDAM

COMPTE-RENDU



par
David Ramet

Il est des nouvelles qui bouleversent : Érasme parlait néerlandais.

Et pour cause, ce dernier était né à Rotterdam.

C'est dans son sillage qu'a voulu s'inscrire François Viseur, en organisant le traditionnel petit week-end de détente dans la ville natale du penseur.

Et l'expérience avait tout d'un *Erasmus* : nous fûmes accueillis dans un restaurant chinois au nom américain - *My Thai Son* ou *Mike Tyson* - dans lequel une panne de courant donna à la soirée un certain charme dont on se souviendra.

Le lendemain, après une visite intéressante de la ville, qui révèle un éclectisme architectural aux accents berlinois (*Chicago*, diront certains), les convives se réunirent dans le superbe marché couvert de la ville (le *Markthal*).

Cet imposant ouvrage, heureusement construit dans un meilleur béton que le viaduc Hermann-Debroux, doit pouvoir affronter des vents de plus de 100 kilomètres par heure sans vaciller.

L'activité du samedi après-midi est traditionnellement laissée au choix des participants : certains poursuivirent la découverte de la ville à vélo et d'autres découvrirent le musée Boijmans Van Beuningen, éclectique comme la ville, dont les collections s'étendent de Pierre Paul Rubens à Karel Appel.

Après le traditionnel apéritif, qui souligna la diversité des âges des participants (de 26 à 88 ans, c'est d'ailleurs une des superbes caractéristiques de la Conférence du jeune barreau qui a toujours su fédérer au-delà des barrières du temps), les participants se rendirent dans un délicieux restaurant local.

La soirée fut poursuivie par quelques-uns dans des bus musicaux ou boîtes de nuit pour célébrer le jubilé de certains participants - *joyeux anniversaire* !

Le week-end se clôtura par une visite en bateau du fameux port de la ville.

L'on remerciera le capitaine François Viseur pour la bonne tenue de sa première activité de l'année en lui souhaitant bon vent pour la suite !





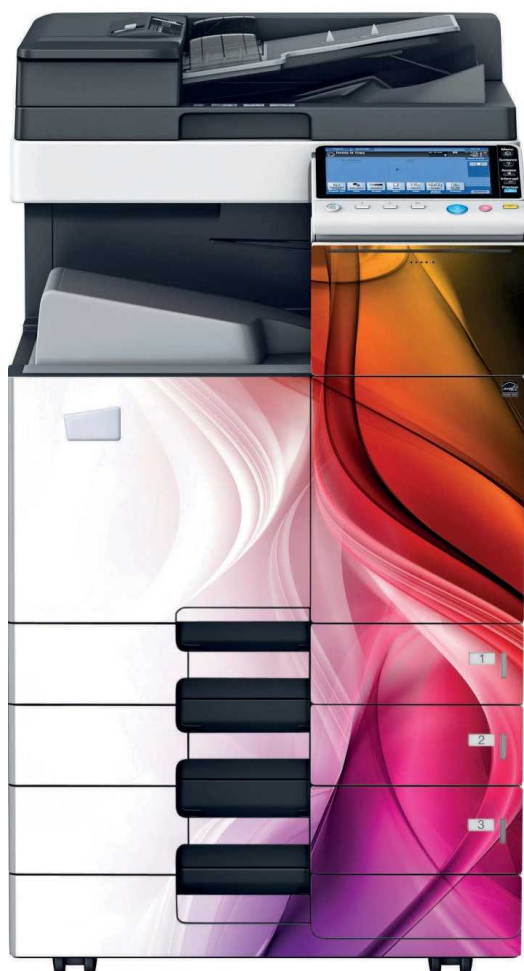
Les **nuances** et **subtilités**
de vos conclusions reflétées
aussi dans leur traduction

L'expérience et l'excellence en traduction
juridique, technique, médicale et financière
Toutes langues

Avenue Louise 146 | 1050 Bruxelles | Tél. +32 2 646 31 11
Fax : +32 2 646 83 41 | translat@pauljanssens.be
www.pauljanssens.com




PAUL JANSSENS SA
Les langues du monde au cœur de l'Europe



KONICA MINOLTA

Copyburo, le spécialiste des solutions d'impression professionnelle Konica/minolta et partenaire du Secib, le spécialiste des solutions de gestions des cabinets d'avocats, s'associent pour soutenir la conférence du jeune barreau de Bruxelles.

☎ 02 / 551.07.60
@ pm@copyburo.be
🌐 www.copyburo.be

42/44 rue de la Vénérerie, 1170 Bruxelles



Soyez prévoyant...
**et, dès aujourd'hui,
pensez à demain**

Marc, 24 ans, stagiaire au sein d'un cabinet international, gagne 25.000 €

**Quelle somme peut-il épargner avec un contrat PLCI ordinaire :
1.086,30 €* (base : revenu forfaitaire 2017)**

Ce que Marc recevra en fin de contrat, à 67 ans**

Capital de retraite brut	63.812,93 €
Participation bénéficiaire indicative (1%)	16.867,33 €
Total à 67 ans	80.680,26 €

*Outre un contrat PLCI ordinaire, la possibilité existe de conclure un contrat PLCI sociale.

Simulation au 01.01.2017, PLCI ordinaire avec couverture décès et un rendement de **1,75% compte tenu de 3% de frais/an.

Les primes de la PLCI sont entièrement déductibles fiscalement à titre de charges professionnelles. Grâce à cette déduction vous payez aussi moins de cotisations sociales. Il n'y a pas de taxes dues sur les primes de la PLCI. La PLCI est cumulable avec d'autres formules de constitution de pension complémentaire, comme un Engagement Individuel de Pension (EIP), une assurance groupe et une épargne-pension.



Cette simulation vous est offerte par la **Caisse de prévoyance des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants (CPAH)**. Pour toutes les conditions, une simulation personnelle ou une réponse à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter notre site **www.cpah.be** ou à nous contacter à l'adresse **info@cpah.be** ou, par téléphone, au n° **02/534 42 42**.

2 AVOCATS 1 RESTO



par Charlotte Jacobs et Mikel Goldrajch

Jef

Cette rubrique a pour gourmande ambition de vous faire (re)découvrir certaines tables mettant à l'honneur la cuisine bruxelloise.



Sur conseil du Bâtonnier de l'Ordre néerlandais du barreau de Bruxelles, 6 avocats sont allés tester le restaurant Jef un vendredi soir. 2 d'entre eux témoignent.

Charlotte : Jef est un petit "bistro à manger", charmant et intime, situé à quelques pas du Sablon.

Comme le site du restaurant l'indique, Jef, c'est une histoire de goût, de gens et de respect de produits.

Mikel : Le chef évoque la concurrence qui existe entre le Palais et son restaurant, rendant ce dernier moins connu que d'autres enseignes auprès des avocats. Quelques efforts de marche (l'établissement se trouve à 650 mètres de la place Poelaert, soit à 8 minutes à pied) en valent pourtant la chandelle.

Service

C. : Le chef Michel, toujours habillé en short sous son tablier, est excentrique et exigeant. Chez lui, le bien cuit, le Coca light et le déca sont strictement interdits. Comme la salle est petite, le chef n'est jamais loin et toujours à disposition pour répondre à toutes questions.

M. : Dès l'entrée, on comprend le caractère authentique et minimaliste des lieux. Vieux carrelage, tables en bois, objets chinés, tableau noir où le menu est inscrit à la craie, mezzanine épurée, mur recouvert de bouchons de liège...

Lors de notre dîner, le chef était exceptionnellement seul à gérer la salle et la cuisine. Malgré cela, il a trouvé le temps pour nous parler de l'histoire de son restaurant, de sa décoration, de son amour pour la cuisine, tout en nous servant, sans délai d'attente.

Repas

C. : Il n'y a pas énormément de choix au menu, mais tous les plats sont faits avec des produits frais.

Chaque midi, le restaurant propose un lunch (entrée, plat, dessert) au prix démocratique de 17 euros.

La carte change régulièrement, en fonction des saisons, des produits du marché et de l'humeur du chef.

Comme il se doit un vendredi soir, nous avons commencé le repas avec l'apéro.

Le chef nous a apporté des olives vertes et quelques petites assiettes de foie gras comme accompagnement.

J'ai pris le velouté de potiron au parmesan en entrée. Un vrai délice.

Ensuite, je me suis laissée tenter par le filet grondin aux girolles, une des variantes du rouget. Le poisson avait une cuisson parfaite et, contrairement aux autres convives, je n'ai eu aucune arête.

M. : Tous ces plats délicieux étaient accompagnés d'un excellent Bourgogne, que le chef nous a conseillé parmi la large carte des vins.

Le restaurant Jef veille à proposer une restauration responsable et respectueuse de l'environnement (notamment en s'insérant dans un commerce équitable en circuit court avec ses fournisseurs), tout en respectant les traditions et les terroirs.

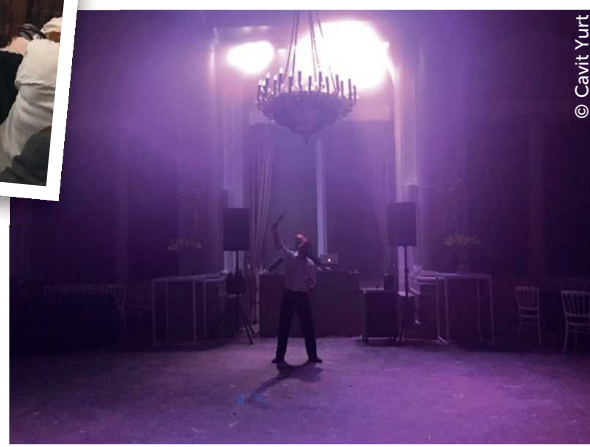
Conclusion

Le Bâtonnier Dillen n'a pas menti. Jef est une délicieuse découverte.

Nous y retournerons certainement pour en tester le lunch !



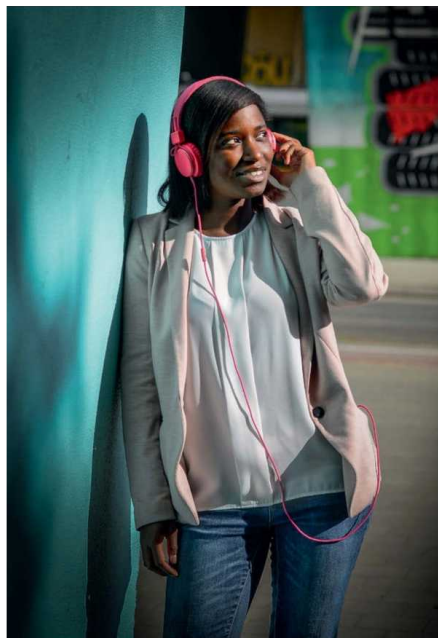
20 rue Haute, 1000 Bruxelles
tél. : 02/513 33 03 - site Web : jefresto.be
ouvert du mardi midi au samedi soir
fermé le samedi midi, le dimanche et le lundi











CONCOURS DE PLAIDOIRIES SURREALISTES

jeudi 18 janvier 2018

15h00 : sixième édition du concours international de plaidoiries surréalistes, chaque candidat représentant un barreau francophone.

Palais de justice, salle 1.33.



SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

vendredi 19 janvier 2018

14h45 : hommage aux morts

15h00 : séance solennelle de rentrée présidée par Me François Viseur, Président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles. Discours prononcé par l'orateur de rentrée, Me Sarah Ben Messaoud (présentation en page 18).

Palais de justice, salle des audiences solennelles de la Cour d'appel. L'entrée est libre, mais il est recommandé de s'inscrire au préalable. Avocats en robe.

DÎNER DE GALA

vendredi 19 janvier 2018

19h30 : cocktail et dîner de gala

- stagiaires membres et leurs conjoints : 99,00 €
- stagiaires non-membres et leurs conjoints : 110,00 €
- membres et leurs conjoints : 120,00 €
- non-membres et leurs conjoints : 130,00 €

Pour toute inscription effectuée avant le 15 décembre, à minuit, une réduction de 10,00 € sera accordée sur le tarif applicable.

23h30 : soirée dansante

- membres : 15,00 €
- non-membres : 20,00 €

- pré-commande de cava pour le dîner et la soirée : 35,00 €
- pré-commande de champagne pour le dîner et le concert : 60,00 €

Lieu : Wild Gallery, 11 rue du Charroi à 1190 Bruxelles
(parking gratuit à disposition)



Inscriptions : toutes les inscriptions sont à effectuer via le site www.cjbb.be ou éventuellement par courriel : rentree2018@cjbb.be. Compte tenu de l'ampleur de l'évènement, nous vous recommandons vivement de vous inscrire via notre site internet et de procéder au paiement en ligne. Une confirmation automatique de votre inscription vous sera adressée par courriel.



PLACE DES ORATEURS

Un poivrier, une lampe design, un chandelier, voilà pour notre oratrice le possible début d'une belle histoire. Elle vole les étoiles, rassemble les mots, cueille la lune et fait danser les montagnes.

Discret mais persistant, un parfum de fleur d'oranger nous charme sans nous brusquer, nous enveloppe sans nous gêner, nous envoûte sans nous faire perdre pied. Nous voilà conquis. Avec Sarah Ben Messaoud à la barre, le temps des effets de manche est révolu, voici celui de la séduction délicate.

Mais Sarah nous prévient : « ceci n'est pas un conte ».

Non ? Alors nous essaierons de dépeindre sa réalité, celle d'une amie dont la fidélité se révèle des bords de Meuse aux rives de La Chebba. On s'était dit rendez-vous dans 10 ans ? Elle ne voudra patienter jusque-là. Grande gardienne de l'esprit de groupe, Sarah pourra, par petites touches, l'insuffler assidûment sans jamais se lasser, ni surtout - quelle horreur ! - se mettre en évidence.

Ce n'est qu'après avoir pris soin de réunir tout son monde, veillé à ce que chacun se sente bien, attendu que la fête batte son plein, qu'elle osera un discret et fameux départ pirate, abandonnant au passage son soulier de vair.

« Ceci n'est pas un conte » ?

Alors regarde, regarde un peu, cette volonté inébranlable d'atteindre son objectif. Notre oratrice sait qu'une destination ne peut s'atteindre qu'un pas après l'autre, et que tout obstacle se franchit. Elle ne vous prévient pas, ne voudra pas d'effet d'annonce, mais tracera son chemin obstinément.

Imaginez par exemple qu'elle se soit mis en tête d'être l'orateur pour la rentrée solennelle de janvier 2018 ; eh bien, dans cette hypothèse, croyez bien qu'elle atteindra son but.

Si ceci n'est pas un conte, elle est néanmoins une fée, cette amie qui pourra sentir quand vous allez plus mal, quand une petite attention de sa part pourra aider, quand elle devra discrètement faire appel à l'équipe. Si ce soir j'ai envie d'me casser la voix, je sais bien que toi, tu seras là.

Alors Sarah, ce 19 janvier, à notre tour d'être auprès de toi !

Que tu nous emportes aux pays des mille et une nuits, au Café des délices, ou que tu lèves un peu du léger voile qui drape avec pudeur le fond de ta pensée, c'est dans les premiers rangs que nous attendrons de nous faire séduire.

Sarah, j'te l'dis quand même... on t'aime !

Benoît, Muriel, Pierre-Yves, David, Tatiana, Jonathan, Katia, Guillaume, Mélissa, Jérôme, Camille, Céline.

LE STREET ART... ET À BRUXELLES?



par Justine Philippart et Cavit Yurt

Nous avons eu l'occasion, début septembre, d'assister à la rentrée solennelle du barreau de Montréal. Dans le cadre des festivités organisées autour de cet événement, nous avons eu la chance d'effectuer une visite sur le thème du *street art*, qui a connu là-bas un véritable essor à l'initiative du festival « Mural ». Un constat semble s'imposer, le *street art* a, aux quatre coins du monde, le vent en poupe. Qu'en est-il à Bruxelles ?

Nous avons posé la question à Madame Karine Lalieux, échevine de la Culture, du Tourisme, des Grands événements et de la Propreté publique à Bruxelles.

Quand j'ai pris mes fonctions d'échevine de la Culture, fin 2012, j'ai annoncé que l'une de mes priorités serait de développer le *street art* parce qu'il n'y avait jamais eu, jusque-là, réellement de politique culturelle mise en place sur le territoire de la Ville de Bruxelles à cet égard.

Et j'ai voulu en faire une priorité, partant du constat que nous avons à Bruxelles et même ailleurs en Belgique, d'une part, de nombreux *street artists* qui sont reconnus sur la scène internationale et, d'autre part, d'autres personnes qui s'y essaient de manière plus « spontanée » – on doit avoir, en moyenne, une nouvelle fresque par mois –, avec certaines œuvres qui ont d'ailleurs défrayé la chronique, et que rien n'avait jamais été mis en place par une autorité publique pour valoriser et encourager ces artistes, notamment par la mise à disposition de murs pour développer leurs projets artistiques et surtout de pouvoir les rémunérer pour leur travail.

Rémunérer le *street art*, cela ne va pas nécessairement de soi pour les citoyens...

La volonté n'est pas de simplement

de dire : « Je vous donne un mur, exprimez-vous ! », mais de véritablement reconnaître cet art et reconnaître ces artistes. Et la reconnaissance passe aussi par une rétribution du travail réalisé.

Il semble logique à tout le monde qu'un artiste qui monte une exposition ou réalise une performance, d'art contemporain ou autre, dans un espace public ou privé, soit payé pour le faire. Ce sont souvent des œuvres qui sont créées spécifiquement pour ces occasions, d'ailleurs. Il n'en va, en réalité, pas différemment des *street artists*, il n'y a donc pas lieu de les traiter différemment.

Concrètement, comment cela a-t-il été développé depuis lors ?

D'abord, il a fallu prévoir des budgets pour se donner les moyens de ses ambitions. J'ai obtenu un budget de 100.000 € pour pouvoir développer ce parcours *street art*.

Ensuite, il y a différentes manières de travailler. L'une d'entre elles est de faire des appels à projets, en indiquant que le mur de telle ou telle adresse est là, à disposition. Les artistes remettent un dossier détaillant leur projet. Les candidatures sont ensuite examinées par un jury, composé de personnes de l'administration mais aussi de professionnels du secteur sélectionnés en fonction du projet en question, qui décidera fi-



nalement d'en retenir une. Ce n'est donc pas l'échevine qui choisit en fonction de ses goûts – même si, parfois, elle aimerait bien ! (rires).

Une autre manière de travailler est également de profiter du passage d'artistes étrangers en Belgique pour leur proposer de laisser leur trace sur l'un ou l'autre mur. On a toujours des murs en réserve qu'on peut leur proposer au moment où ils sont là. Il y a une vraie demande de la part de ces artistes de pouvoir laisser une trace à Bruxelles, parce que c'est la capitale de l'Europe et une place reconnue en matière culturelle et d'art contemporain. Certains parfois nous offrent même leurs fresques, on met simplement à leur disposition du matériel et ils ne

réclament pas de droits d'auteur. Certains de ces artistes étrangers peuvent également travailler de manière spontanée. On a notamment eu L'Atlas, qui est un artiste français, ou Jef Aérosol.

Et pour ces appels à projet, comment choisit-on les murs mis à disposition ?

La Ville a la chance d'être un grand propriétaire foncier, que ce soit la Régie avec ses logements, le CPAS ou les écoles. Donc, au départ, c'était effectivement plutôt sur « nos » murs publics. Dans un second temps, on a fait un appel aux propriétaires privés. Parce qu'il faut dire que ces fresques sont non seulement respectées par les tagueurs,

Si. Par exemple, quand on a fait cet appel aux murs privés, l'ULB a répondu positivement. Là, c'est un jury qui a sélectionné trois projets qui ont ensuite été soumis à la communauté universitaire au sens large, qui a eu quelques semaines pour voter pour son projet préféré. C'était

Vous nous avez dit qu'avant ces initiatives légales, « institutionnelles », et même encore depuis lors, parallèlement, des fresques spontanées apparaissaient également. Quelle est l'attitude de la Ville par rapport à cela ?

Des opposants au fait de réaliser des fresques, non. Mais, parfois, les gens préfèrent des choses plus faciles. On préfère avoir des fleurs et un enfant qui papillonne sur un champ que quelque chose qui porte à controverse ou qui interroge la société, même si la Ville ne fait, en toute hypothèse, jamais dans la polémique politique à travers les œuvres qu'elle finance ou soutient.



Cela fait partie des choses sur lesquelles on doit travailler avec le public, la Ville tient ce rôle de médiation culturelle ou plus largement de mise en relation des propriétaires et des artistes. On en a un bel exemple dans la rue de Namur, qui est étonnamment délaissée par le public. Il y a eu une étude commerciale qui a été réalisée pour voir comment l'y ramener et qui a conclu que cela passait par de la culture et du *street art*. La Ville a mis l'association des commerçants en rapport avec un collectif et c'est à la suite de cela que le portrait d'un sans-abri y a été réalisé (nдр: voir illustration sur la page d'à côté).

Qu'en est-il du parcours BD ?

C'est un plus vieux programme, qui a été développé dans le cadre des contrats de quartier dans le but non seulement de rendre hommage aux artistes et à cette discipline mais aussi dans un but touristique. Elles doivent pratiquement toutes être rénovées parce qu'elles n'ont pas été entretenues. Elles vont être restaurées petit à petit parce que ça coûte très cher. Le parcours BD est totalement indépendant du parcours *street art*, même si la démarche de départ, embellir la Ville et rendre hommage à une certaine forme d'art, est identique.

Existe-t-il un inventaire de toutes ces œuvres ?

D'ici la fin de l'année, un site Internet sera mis en ligne pour véritablement matérialiser ce parcours *street art* sur le territoire de la Ville, qui sera amené à évoluer dans le temps et devra sans cesse être actualisé. C'est d'ailleurs pour cela que le site Internet est l'outil privilégié même si une carte papier sera également disponible. Visit.Brussels édite déjà une carte mais qui n'est pas exhaustive. Le parcours de la Ville mettra en avant non seulement les commandes qu'elle a passées mais aussi les œuvres spontanées qui ont résisté à travers trente ans de *street art*, parce que ça a du sens dans l'histoire de cet art et de son développement. Le parcours de la Ville fera notamment passer les gens par la gare de la Chapelle où certains grands artistes aujourd'hui internationalement reconnus ont fait leurs premières armes ou leurs preuves.

Un grand projet, si on vous laissait faire ?

On a beaucoup de tours de logements sociaux qui sont, de par l'architecture de ces années-là, des constructions assez grises. On essaie de travailler là-dessus. Il y a des ar-



tistes qui ont envie mais ça a évidemment un coût phénoménal. L'idée serait de vraiment pouvoir montrer que, quel que soit le quartier, quel que soit le public qui y vive, chaque quartier mérite de la beauté et de la culture.

Merci, Madame l'échevine, pour cet entretien.

Merci à vous.



**LA VILLE
DE STAD**

SAINT-NICOLAS

6 décembre 2017

Le grand saint Nicolas patron des écoliers accueillera les enfants, comme chaque année, au vestiaire des avocats où l'équipe du jeune barreau leur réserve également quelques surprises.

Cette année, la Conférence a décidé de venir en aide aux enfants défavorisés. Nous en appelons à la générosité des enfants présents, pour qu'ils apportent chacun un jouet qui sera ensuite distribué par le jeune barreau via une école.

Lieu : Palais de justice, vestiaire des avocats

Heure : de 15h à 17h

Prix : une participation de 10 € est demandée et devra être créditée sur le compte de la conférence IBAN BE68 6300 2151 2134 avec en communication les nom et prénom(s), l'âge et le sexe des enfants.

Inscriptions : n'oubliez pas de vous inscrire préalablement par mail (c.wiard@avocat.be) pour le 2 décembre au plus tard, en indiquant l'âge, le prénom et le sexe de chacun de vos enfants. A défaut, Saint-Nicolas ne pourra pas prévoir de cadeaux...



GRANDE CONFERENCE

BERTRAND PÉRIER

14 décembre 2017

Doit-on encore présenter Bertrand Périer ?

Il est avocat au barreau de Paris, il enseigne l'art de la rhétorique et est amoureux fou d'art oratoire. Chacun de ses passages à Bruxelles, notamment comme contre-critique de la conférence Berryer, est toujours un événement.

Il nous fait, cette fois, l'honneur de nous revenir en héros - bien qu'il s'en défende - du documentaire « A voix haute », sorti en salle en avril 2017, écrit et réalisé par Stéphane de Freitas.

« A voix haute » suit le parcours de Leïla, Elhadj, Eddy et d'autres dans le cadre du concours « Eloquentia », qui vise à élire « le meilleur orateur du 93 ». Chaque année, des étudiants de l'Université de Seine-Saint-Denis, issus de tout cursus, participent à ce concours et s'y préparent grâce à des professionnels (avocats, slameurs, metteurs en scène...) qui leur enseignent le difficile exercice de la prise de parole en public. Au fil des semaines, ils vont apprendre les ressorts subtils de la rhétorique, et vont s'affirmer, se révéler aux autres, et surtout à eux-mêmes.

Après la projection du film, Bertrand Périer nous fera l'honneur de partager son expérience et de débattre avec nous de l'importance de l'art oratoire dans le monde - judiciaire et tout court - d'aujourd'hui.

Lieu : Palais de justice, vestiaire des avocats

Prix :

- membres de la Conférence : 10 €
- non-membres de la Conférence : 15 €



CONFÉRENCE BERRYER

8 décembre 2017

Cette manifestation se déroule, une fois par an, dans la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel de Bruxelles. Tournoi d'éloquence par excellence pour certains, cruels jeux du cirque pour d'autres, la conférence Berryer nous vient de la plus pure tradition du barreau de Paris.

Elle a pour vocation de refléter, sous un angle humoristique et original, les liens qu'entretient le barreau de Bruxelles avec le monde extrajudiciaire (comédiens, hommes politiques, sportifs, grands patrons, écrivains, etc.).

Cette Conférence porte le nom d'un illustre avocat français, Pierre-Antoine Berryer, en hommage à son goût du défi et de la liberté : avocat dans l'âme, Berryer a toujours défendu ceux qui n'avaient pas les faveurs du pouvoir. Berryer donna à la plaidoirie ses lettres de noblesse, celles du courage et du cœur.

Véritable joute oratoire, la conférence Berryer réunit un invité d'honneur, les douze Secrétaires de la Conférence du barreau de Paris et deux jeunes orateurs, avocats bruxellois.

Après une présentation, souvent humoristique et caustique, de l'invité d'honneur par l'un des secrétaires parisiens, celui-ci est invité à prendre la parole pour éventuellement rectifier les quelques contre-vérités lancées au public.

Les valeureux orateurs choisiront, parmi les sujets imposés, celui de leur choix et le traiteront avant d'être soumis aux critiques grinçantes, mor-

dantes ou plus rarement tendres des Secrétaires parisiens, eux-mêmes exposés en fin de soirée à une redoutable contre-critique, le dernier mot revenant en guise de conclusion à l'invité d'honneur.

Le public, dit « peuple de Berryer » n'est pas en reste, manifestant bruyamment son amusement ou son déplaisir au cours des interventions des uns et des autres.

Depuis sa création, la Berryer belge a accueilli nombre d'invités prestigieux. De Pierre Mertens à Jacques Simonet, en passant par Pierre Kroll ou Alex Vizorek, chacun (ou presque) était à sa façon représentatif de notre plat pays.

L'invité sera cette année Madame Laurette Onkelinx, qui fut notamment ministre de la Justice.

Venez nombreux assister à cet événement incontournable.

Lieu : Palais de justice, salle des audiences solennelles de la Cour d'appel

Heure : 19h30

Prix :

- membres de la Conférence : 10 €
- non-membres de la Conférence : 15 €



Inscriptions : toutes les inscriptions sont à effectuer via le site cjbb.eventbrite.fr

EN MARGE DE LA GRANDE CONFÉRENCE DE BERTRAND PÉRIER

14 décembre 2017

A l'occasion de la grande conférence, le livre de Bertrand Périer *La parole est un sport de combat*, paru récemment aux éditions JC Lattès, sera vendu au vestiaire des avocats et l'auteur se prêterà au jeu d'une séance de dédicaces :

Longtemps je n'ai pas pris la parole. Longtemps je me suis méfié de l'oralité. Je la trouvais vaine, voire suspecte. On se méfie des beaux parleurs, des « grandes gueules », de ceux qui bavardent à tort et à travers, souvent pour ne rien dire. Mais j'ai compris par l'expérience, dans les épreuves orales que j'ai passées au cours de mes études, dans les juridictions puis par la suite en enseignant l'art oratoire, à quel point la parole, si elle est utilisée à bon escient, est un arme exceptionnelle, une force redoutable qu'il ne faut jamais sous-estimer.

J'ai une histoire d'amour contrariée avec la parole. C'est parce que j'ai l'impression d'avoir perdu des années à l'appivoiser que je mets aujourd'hui un point d'honneur à transmettre l'art de bien parler aux jeunes pour qu'ils se libèrent des déterminismes sociaux. Les mots pour débattre, plutôt que pour se battre.

Bien parler suppose un entraînement, des techniques pour être à l'aise en public, mais aussi pour structurer un discours, le délivrer avec aisance, convaincre en toutes circonstances.

Puisez dans ce livre de bons conseils pour nourrir et libérer votre parole. Devenez orateurs ! Si j'y suis arrivé, vous pouvez le faire !

Bertrand Périer

La parole est un sport de combat



L'avocat-coach du film
À voix haute
nous livre sa méthode
pour **convaincre**

JCLattès

PLA – L'EFFONDREMENT DES CHOSES

30 janvier 2018

Conférence et poésie au vestiaire des avocats sur l'effondrement du monde et la réaction que dessinent les idées de « responsabilité sociale », de « développement durable » et de « transition » entendues partout.

Qu'y a-t-il derrière ces mots ?

L'avenir se présente bien parce qu'aujourd'hui, j'aime et je suis aimé (souvent je l'ignore).

L'amour offre un immense bras de levier. Dans l'amour, vous avez quatre bras : deux pour serrer dans vos bras, deux pour être serré dans ses bras.

Les « choses » n'ont jamais été aussi puissantes. Encore un peu et elles nous enseveliront.

Intervenants : Jean-Marc Gollier, avocat, et Bruno Georis, comédien et récitant (www.brunogoris.be).

Lieu : Palais de justice, vestiaire des avocats

Heure : 19h30

Prix :

- membres de la Conférence : 10 €
- non-membres de la Conférence : 15 €



TOURNOI DE BADMINTON

22 février 2018

La Conférence du jeune barreau de Bruxelles vous convie, le 22 février 2018 au Move Zone pour un tournoi de badminton, qui marque la première étape de la remise de la Coupe de la Conférence !

Lieu : Move Zone, 12 rue Général Thys à 1050 Bruxelles

Heure :

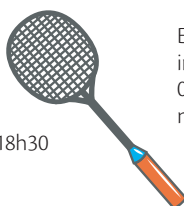
Tournoi : de 19h à 20h30

Accueil des participants et répartition des équipes : 18h30

Prix : 15 € par personne

Inscriptions : tous les participants au tournoi sont invités à s'inscrire en précisant s'ils souhaitent jouer en individuel ou par cabinet (doubles). Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : cjbb.eventbrite.fr

En cas de problème, le secrétariat est à votre disposition par mail : inscriptions@cjbb.be ou par téléphone au secrétariat de la Conférence au : 02 508 66 43, ou par fax (02.519.85.61) en mentionnant votre nom, prénom et adresse e-mail.



MIDIS DE LA FORMATION

L'interprétation européenne du droit national : une arme sous-exploitée

jeudi 23 novembre 2017

Intervenant : **Bruno Lebrun**, Avocat au barreau de Bruxelles, Association Buyle Legal

La nouvelle ordonnance bruxelloise sur le bail d'habitation

lundi 4 décembre 2017

Intervenant : **Sabine Delhaye**, Avocat au barreau de Bruxelles

Le trajet de réintégration

jeudi 7 décembre 2017

Intervenant : **Sophie Stenuick**, Avocat au barreau de Bruxelles, Yunity - HR & Pensions Specialists

Les procédures de recouvrement de créances

lundi 18 décembre 2017

Intervenante : **Sabine Szulanski**, Avocat au barreau de Bruxelles

Actualités fiscales

lundi 15 janvier 2018

Intervenant : **François Collon**, Avocat au barreau de Bruxelles, Hirsch & Vanhaelst

Actualités en droit de la jeunesse

jeudi 18 janvier 2018

Intervenant : **Sarah Degives**, Avocat au barreau de Bruxelles

Projet de réforme du droit des entreprises : les changements annoncés par le gouvernement

lundi 29 janvier 2018

Intervenants : **Stéphanie Davidson** et **Anne Dejemeppe**, Avocats au barreau de Bruxelles

La médiation

jeudi 1er février 2018

Intervenants : **Martine Becker**, médiatrice agréée en matières civile, commerciale, sociale et familiale, maître de conférences à l'Université de Liège, formateur à l'Académie Louvain, formateur et coach en médiation et en négociation raisonnée, Avocat honoraire.

Coralie Smets-Gary, médiatrice agréée en matières civile, commerciale, sociale et familiale, Avocat honoraire, formateur et coach en médiation et en négociation raisonnée.

Actualités en procédure pénale

lundi 26 février 2018

Intervenants : **Mona Giacometti**, Avocat au barreau de Bruxelles, Joyn Legal

Damien Holzapfel, Avocat au Barreau de Bruxelles, Joyn Legal

Lieu et heure :

Salle Marie Popelin - 63 rue de la Régence à 1000 Bruxelles
De 12h à 14h

Prix:

Stagiaires : 10 €

Autres participants : 15 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du midi de la formation.

Formation permanente :

La participation au midi de la formation donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site cjbb.eventbrite.fr

APRÈS-MIDI D'ÉTUDES

Mercredi 29 novembre 2017
de 14 h 00 à 18 h 00

Auditoire Bordet du SPF Justice
Bld de Waterloo 115 • 1000 Bruxelles

Le point sur la loi du 5 février 2016 modifiant le droit pénal et la procédure pénale et portant des dispositions diverses en matière de justice

**Fanny Vansillette, Damien Holzapfel et David Ribant font,
dans le cadre de cet après-midi d'études,
le point sur cette loi plus d'un an après son entrée en vigueur.**



Fanny Vansillette, Damien Holzapfel et David Ribant, tous trois avocats au barreau de Bruxelles et spécialisés en droit pénal, ont entrepris d'analyser les dispositions de la loi du 5 février 2016 modifiant le droit pénal et la procédure pénale et portant des dispositions diverses en matière de justice, communément appelée loi Pot-Pourri II, par thèmes.

Les points abordés seront notamment :

- La correctionnalisation des crimes ;
- La détention préventive ;
- L'appel et l'opposition ;
- La mise en état des causes ;
- Le plaider coupable ;
- Les modifications en matière de peines.

*Participez à l'après-midi d'études et recevez l'ouvrage
« La loi du 5 février 2016 modifiant le droit pénal et la procédure pénale
et portant des dispositions diverses en matière de justice »,
de F. Vansillette, D. Ribant, D. Holzapfel (Wolters Kluwer, 2016) avec 30% de réduction*

INFOS ET RESERVATIONS : www.cjbb.be

Organisé par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en partenariat avec Wolters Kluwer



Wolters Kluwer
When you have to be right

**Conférence
du jeune
barreau**



La Conférence - Décembre 2017

IL N'Y A QUE LES MURS QUI SONT DROITS



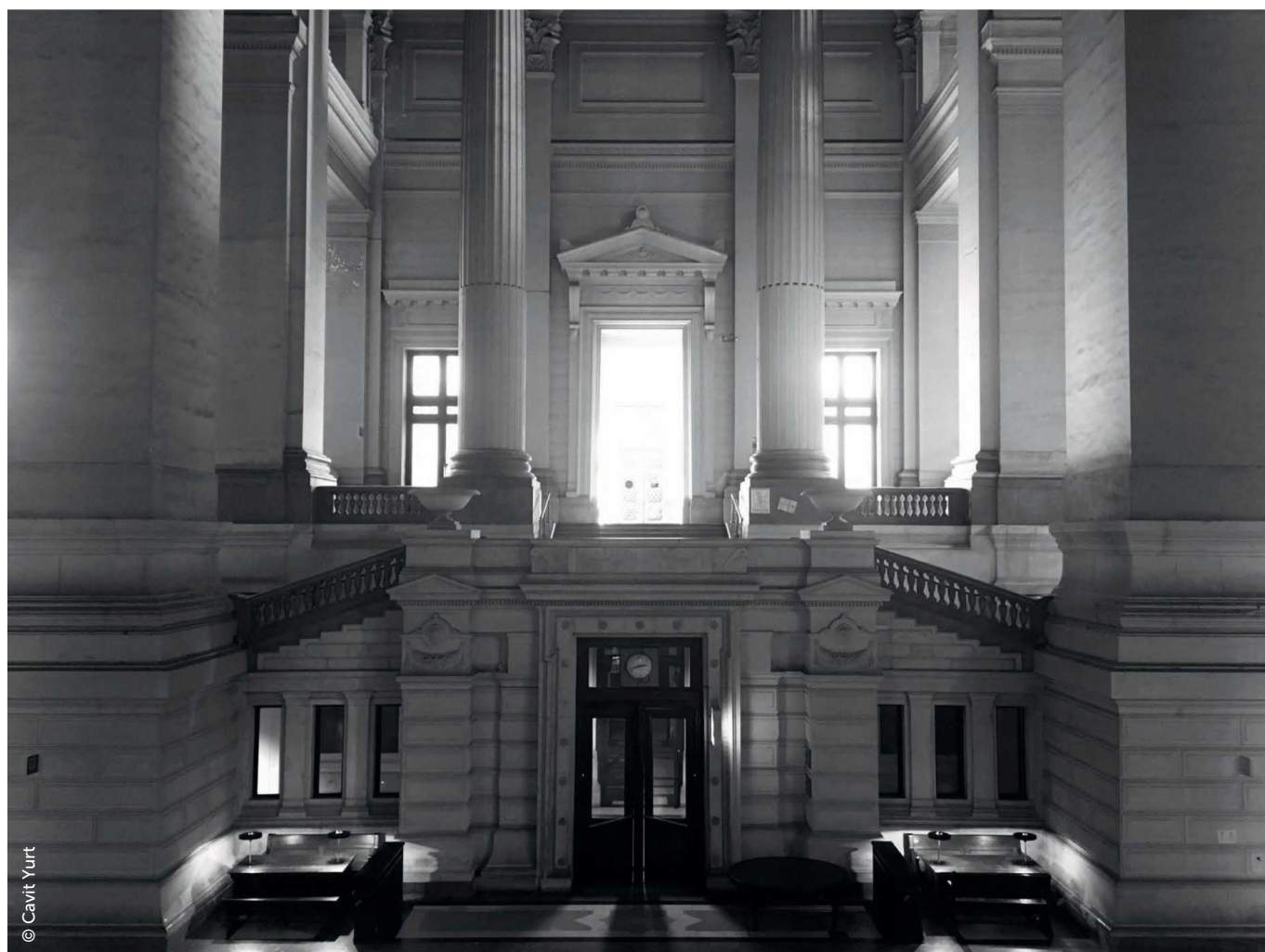
par
Cavit Yurt

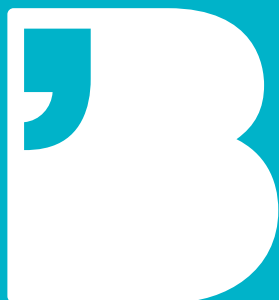
Au sortir d'une de ces audiences qui vous rétrécissent l'âme, j'étais prêt à déchirer ma carte d'avocat (elle était encore en papier à l'époque) et à jeter ma toge (elle n'avait pas encore été volée) dans les abîmes d'une médiocre façon de dire la justice. Heureusement pour ma carte et ma toge, Louisa était là. Vestiaire à qui l'on confie davantage qu'un dossier, cette grande petite dame a depuis longtemps saisi l'envers du décor judiciaire. Je lui résumai *ab irato* l'indigence des paysages humains de ma matinée: les magistrats assis et debout, le greffier, les confrères présents, le public – tous m'avaient fait passer pour le jeune avocat dans l'erreur évidente. Une cassation quelques mois plus tard ne redresse qu'imparfaitement ces moments de solitude au fond. Louisa me lâcha simplement: "vous en faites pas, Maît' Yurt... dans c'palais, il n'y a qu'les murs qui sont droits!"

Quelle fulgurance digne d'un recueil de citations! On peut lire toute la *Pasicrisie* et n'en retirer qu'une approximative sagesse utilitaire. Louisa, elle, résumait de façon lumineuse le monde

séparant la performance discutable des acteurs judiciaires et l'architecture remarquable du théâtre qui les accueille. C'est le genre d'enseignement qui laisse des traces, et au prochain moment de solitude, un coup d'œil à l'architecture des lieux suffit à vous réconcilier avec la pièce à laquelle vous avez décidé de prendre part. Depuis, j'examine les murs du palais avec une attention améliorée. On y voit des lions, des boucliers et des serpents. Des livres, des épées et des balances. Et bien d'autres choses, pour peu qu'on lève un instant ses yeux des écrans tactiles qui ne reflètent qu'imparfaitement la surface des choses.

Les murs ont d'ordinaire mauvaise presse: ils séparent, divisent, discriminent, excluent. Plantés dans des géographies tourmentées, ils n'incitent généralement pas au rêve. Mais il est des murs qui sont plus qu'une clôture, qui exhaussent des édifices jusque dans les nuages et sur lesquels quelqu'un écrit ou dessine parfois quelque chose. Comme une certaine image de la justice, ce mirage qui nous occupe quotidiennement.





Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626.
www.cjbb.be

Éditeur responsable

François Viseur
avenue Louise, 140
1050 Bruxelles
T 02/319 01 02
F 02/319 01 10
f.viseur@earthavocats.com

Rédacteur en chef

Cavit Yurt
rue Royale Sainte-Marie, 12
1030 Bruxelles
T 02/808 12 10
F 02/791 55 59
c.yurt@avocat.be

Contact pour les annonceurs

Panagiota Balogi
rue de Stassart, 99
1050 Bruxelles
T 02/318 25 60
F 02/318 66 07
panagiota.balogi@live.be

Graphisme,
lay-out, coordination
et corrections :
Wolters Kluwer



Wolters Kluwer

Calendrier en bref

23 NOVEMBRE 2017

MDF

L'interprétation européenne du droit national:
une arme sous-exploitée

29 NOVEMBRE 2017

APRES-MIDI D'ETUDE

Le point sur la loi du 5 février 2016 modifiant
le droit pénal et la procédure pénale

4 DECEMBRE 2017

MDF

La nouvelle ordonnance bruxelloise
sur le bail d'habitation

6 DECEMBRE 2017

SAINT-NICOLAS AU VESTIAIRE

Visite du grand patron des écoliers

7 DECEMBRE 2017

MDF

Le trajet de réintégration

8 DECEMBRE 2017

BERRYER

Conférence Berryer

14 DECEMBRE 2017

GRANDE CONFERENCE

Bertrand Périé

18 DECEMBRE 2017

MDF

Les procédures de recouvrement de créances

15 JANVIER 2018

MDF

Actualités fiscales

18 JANVIER 2018

MDF

Actualités en droit de la jeunesse

19 JANVIER 2018

RENTREE

Discours de rentrée
Soirée de rentrée

29 JANVIER 2018

MDF

Projet de réforme du droit des entreprises :
les changements annoncés par le gouvernement

30 JANVIER 2018

PLA Jean-Marc Gollier

L'effondrement des choses

1^{ER} FEVRIER 2018

MDF

Médiation

22 FEVRIER 2018

SPORT

Tournoi de badminton

26 FEVRIER 2018

MDF

Actualités en droit pénal

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de ses activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire.

Pour l'année judiciaire 2017 -2018, les cotisations sont les suivantes :

Membre effectif :

- Avocat stagiaire : 20 €
- Avocat inscrit au tableau depuis moins de 10 ans : 50 €
- Avocat inscrit au tableau depuis 10 ans et plus : 75 €
- Avocat honoraire : 50 €

Membre adhérent :

- Conjoint non-avocat d'avocat stagiaire : 20 €
- Conjoint non-avocat d'avocat

inscrit au tableau : 50 €

- Membre sympathisant : 50 €

La cotisation est à verser au compte BE68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.

Kleos

Essayez Kleos
3 mois
gratuitement

Il est temps

- de choisir la sécurité pour vos dossiers et votre communication
- vous focaliser sur vos clients et le travail juridique
- travailler encore plus efficacement

Il est temps de dynamiser la gestion de votre cabinet.

Essayez Kleos 3 mois gratuitement

wkbe.be/kleos-trial-adv



Wolters Kluwer
When you have to be right